



DEC213303DAJ

Décision fixant la composition de la commission électorale pour l'élection des membres des commissions interdisciplinaires (CID) du Comité national de la recherche scientifique.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), notamment les articles 24 et 25 ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 7 juillet 2021 portant création de commissions interdisciplinaires au Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100168DAJ du 1^{er} octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des affaires juridiques du CNRS ;

Vu la décision DEC212082DAJ du 8 juillet 2021 fixant les modalités de l'organisation de l'élection des membres des commissions interdisciplinaires (CID) du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE

Art. 1er – Composition

1.1. – Conformément à la décision DEC212082DAJ susvisée, la commission électorale comprend la déléguée pour les élections du CNRS ou son représentant, qui en assure la présidence, deux membres du Comité national de la recherche scientifique désignés par l'administration, la secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique ou son représentant, un représentant de chacune des organisations syndicales représentatives des personnels du CNRS et de l'enseignement supérieur et de la recherche et trois représentants désignés par l'administration.

1.2. – Les membres de la commission électorale sont :

Mme Catherine Delpech, déléguée pour les élections

Mme Francesca Grassia, secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique

Au titre des membres du Comité national de la recherche scientifique, deux membres parmi ceux mentionnés ci-dessous :

M. Remi Carles, président du conseil scientifique de l'INSMI

M. Vincent Merlin, président de la section 37

Mme Cécile Raynaud, présidente de la section 23

Au titre des représentants des organisations syndicales représentatives des personnels du CNRS et de l'enseignement supérieur et de la recherche :

M. Boris Gralak	SNCS-FSU
M. Philippe Blanc	SGEN-CFDT Recherche EPST
M. Rodolphe Defiolle	SNPTES
Mme Habiba Berkoun	SNTRS-CGT
M. Philippe Geoffroy	SNIRS-CGC

Au titre des représentants de l'administration :

Mme Sabine Querbouet	DRH
M. Thierry Laupen-Abon	SGCN
M. Maximilien Lemmet	SGCN

Art. 2 – Publication

La présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS, sera consultable au siège du CNRS (DAJ - Pôle CARE au 3 rue Michel Ange, 75016 Paris) ainsi que sur le site internet consacré aux élections du CNRS à l'adresse suivante : <https://www.dgdr.cnrs.fr/elections>

Fait à Paris, le

Le président-directeur général

Antoine Petit

